

Prix national lycéen du cinéma 2011

Dossier de candidature

Pièces à fournir :

1) Une lettre de motivation, cosignée par le chef d'établissement, qui :

- donne un historique de l'engagement du dit lycée dans le cadre des dispositifs et enseignements de cinéma (et naturellement de "lycéens et apprentis"), ou une déclaration d'intention de s'inscrire dans "lycéens et apprentis" si ce n'est déjà le cas, comme le précise statutairement la circulaire ;
- indique le ou les liens de partenariats existants ;
- détaille la nature précise du projet pédagogique dans lequel cette candidature s'inscrit (la classe retenue, le type d'enseignement dans lequel elle s'inscrit - enseignements d'exploration, ou facultatifs cinéma-audiovisuel, ou suivi de lycéens et apprentis au cinéma, etc.) en indiquant bien le ou les objectifs visés par une participation à un tel jury (ex : approfondir la connaissance du cinéma contemporain pour des élèves déjà connaisseurs ou faire découvrir le cinéma en salles à des élèves qui n'y vont jamais).

2) Une partie "analyse" qui consiste à proposer, en donnant toutes les justifications nécessaires, un film français ou européen sorti en salle entre octobre 2010 et avril 2011 (juste avant le festival de Cannes), et qui aurait mérité d'être lauréat l'an dernier.

Est donc attendu un titre de film accompagné d'éléments d'analyse et de justification permettant de cerner les critères de ce que serait un bon Prix national lycéen. Ce travail doit être le résultat d'une réflexion menée par les professeurs encadrant avec la classe candidate (dans le courant du mois de septembre).

Pour des raisons évidentes, les classes ne peuvent citer le film *Des hommes et des dieux*, déjà primé par le Prix de l'Éducation nationale.

Calendrier :

Ces éléments sont à adresser pour le 30 septembre aux délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC), l'ensemble ne dépassant pas 6 pages.